

## Communiqué de presse

Le 18 septembre 2019, à Paris

### L'ANFH PRESENTE SON PROJET STRATEGIQUE 2020-2023 ET DEVOILE SA NOUVELLE IDENTITE VISUELLE

Dans un contexte de grande mutation de ses environnements d'intervention et en s'appuyant sur le travail déjà accompli précédemment, l'ANFH présente son nouveau Projet Stratégique 2020-2023. Un projet ambitieux et plus que jamais au service de la formation professionnelle continue et du développement des qualifications et des compétences des professionnels de la Fonction publique hospitalière. Par ailleurs, l'ANFH dévoile à cette occasion sa nouvelle identité visuelle et son nouveau logo.



Prenant en compte les éléments de réalisation du projet stratégique 2016-2019 et les évolutions en cours de l'environnement, le Projet Stratégique 2020-2023 de l'ANFH s'articule autour de 4 ambitions stratégiques, déclinées en 12 objectifs.

#### **Ambition 1 - « Sécuriser collectivement et accompagner individuellement les parcours des agents »**

- **Objectif 1 :** Maintenir et développer les capacités d'évolution professionnelle des agents ;
- **Objectif 2 :** Structurer et développer l'information et l'accompagnement des agents, notamment au travers du Conseil en Evolution Professionnelle (CEP) ;
- **Objectif 3 :** Renforcer une offre facilitant et sécurisant les transitions professionnelles.

#### **Ambition 2 - « Soutenir les politiques RH des établissements »**

- **Objectif 4 :** Poursuivre l'accompagnement des politiques GPMC des établissements ;
- **Objectif 5 :** Renforcer l'offre aux établissements pour la mise en place de leurs politiques de prévention, notamment en matière de Qualité de Vie au Travail (QVT) ;
- **Objectif 6 :** Soutenir les territoires et les établissements : formation, DPC, nouvelles modalités d'acquisition de compétences ;

- **Objectif 7 :** Contribuer à l'attractivité des établissements et des métiers.

### **Ambition 3 – « Accompagner la dynamique territoriale des établissements et des équipes »**

- **Objectif 8 :** Construire et ouvrir une offre accessible à tous les professionnels sur les territoires ;
- **Objectif 9 :** Faciliter le déploiement et l'accès à des actions de formation « médecins/ non médecins » ;
- **Objectif 10 :** Poursuivre et adapter l'accompagnement des établissements et des équipes dans le cadre des projets territoriaux de santé.

### **Ambition 4 - « Anticiper les transformations sociétales, scientifiques, techniques, numériques et organisationnelles du secteur »**

- **Objectif 11 :** Anticiper les impacts des évolutions sociétales, scientifiques, techniques et numériques sur les métiers et les organisations ;
- **Objectif 12 :** Renforcer l'offre sur les thématiques du développement durable, de la Responsabilité Sociale des Etablissements et de l'égalité professionnelle.

#### **Un environnement en mutation**

L'action de l'ANFH se situe à la croisée de deux secteurs d'intervention principaux : d'une part, le champ de la formation professionnelle et d'autre part, des secteurs de la santé, du médico-social et du social. De récentes évolutions législatives et réglementaires dans ces domaines impactent directement ou indirectement l'action de l'ANFH, tant au niveau de ses moyens d'intervention pour accompagner le développement des qualifications et des compétences, qu'au niveau de son positionnement dans l'environnement institutionnel. Dans le cadre de son projet stratégique 2020-2023, l'ANFH entend inscrire son action en forte cohérence avec ces différentes évolutions et apporter des réponses aux enjeux nouveaux qui se présentent pour les agents et les établissements qu'elle accompagne.

#### **Un projet stratégique qui s'inscrit dans la continuité des actions et dispositifs mis en œuvre dans le cadre du projet stratégique 2016- 2019**

Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet stratégique 2016-2019, de nombreuses politiques, actions et dispositifs ont été mis en place pour les agents et les établissements par l'ANFH. Le projet stratégique 2020-2023 s'inscrit dans la continuité de celles-ci afin de les poursuivre, les intensifier ou les ajuster au regard des évolutions en cours.

Parmi les points saillants de l'action de l'ANFH sur la période 2016-2019, qui seront poursuivis ces 4 prochaines années, nous pouvons notamment citer :

- Le soutien à l'évolution des compétences de tous les agents, développement de la certification et des parcours qualifiants ;
- Le renforcement de l'articulation de la formation avec les stratégies des établissements ;
- La multiplication des points d'accès à la formation et aux services de l'ANFH pour les agents et les établissements.

### **L'ANFH en bref –**

OPCA de la fonction publique hospitalière, l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (ANFH) est agréée par le Ministère de la Santé pour collecter et gérer les fonds consacrés au financement du plan de formation (2,1% de la masse salariale), du Congé de formation professionnelle (CFP), congés pour VAE et pour Bilan de compétences (0,2% de la masse salariale), des études promotionnelles (0,6%), de la formation professionnelle des travailleurs handicapés pris en charge par les ESAT (4,8%) des agents de la Fonction publique hospitalière et du Développement professionnel continu (DPC) médical (0,5% et 0,75% de la masse salariale médicale) des personnels médicaux de ses établissements. En complément de la gestion des 838,7 millions d'euros collectés, l'ANFH offre à ses adhérents et leurs agents un ensemble de services visant à les accompagner dans la gestion de la formation, des compétences et des métiers : veille, information, offre de formation, outils méthodologiques, supports de communication... Reposant sur trois valeurs structurantes - paritarisme, solidarité et proximité - environ 500 administrateurs et 26 délégations territoriales regroupées en 16 délégations régionales œuvrent depuis 1974 pour l'égalité d'accès à la formation continue et le développement des compétences des agents employés par les établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics, soit plus d'un million de personnes.